Compte rendu du conseil municipal du 17 Avril 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Secrétaire de séance : M. Clenet remy
Présent : Laurent Boucarut, Christine Crouzier, Eva Baronnet Roche, Fabrice Leudiere, Martine Fernandes, De corneillan Solveig, Didier Verstraete.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ajout délibération sur l'éclairage public et la téléphonie : adopté à l'unanimité.

Délibération

Locaux commerciaux
1/Affectation du résultat 2018

Excèdent de fonctionnement : 1 509.03 €
Excédent d'investissement : 5 539.39 €

Report sur le budget 2018 des résultats :
Section de fonctionnement de :+ 1 509.03 €
Section d'investissement : + 5 539.39 €
Le conseil vote à l'unanimité

2/Budget 2019
-section fonctionnement équilibrée à : 10 344.33 € en dépenses et en recettes
-section investissement équilibrée à : 10 913.80 € en dépenses et en recettes
Le conseil vote à l'unanimité

Service Assainissement :

3/Affectation du résultat 2018 :
Déficit de fonctionnement : 6 602.65 €
Excédent d'investissement : 153 845.56 €

Report sur le budget 2019 des résultats :
Section de fonctionnement de : - 6 602.65 €
Section d'investissement : + 153 5845.56 €
Le conseil vote à l'unanimité

4/Budget 2019
-section fonctionnement équilibrée à : 73 909.67 € en dépenses et en recettes
-section investissement équilibrée à : 190 238.56 € en dépenses et en recettes
Le conseil vote à l'unanimité

Commune :

5/Affectation du résultat 2018:
Excèdent de fonctionnement : 47 050.02 €
Déficit d'investissement : 13 946.21 €

Report sur le budget 2019 des résultats :
Excédent de fonctionnement sur la section d'investissement chapitre 1068 :47 050.02 €
Section d'investissement en dépenses : - 13 946.21 €
Le conseil vote à l'unanimité

6/Budget 2019
-section fonctionnement équilibrée à: 351 730.86 € en dépenses et en recettes
-section investissement équilibrée à : 122 447.57 € en dépenses et en recettes
Le conseil vote à l'unanimité

7/ Fiscalité : taux des 3 taxes (Habitation-Foncier Bâti-Foncier non bâti).

La taxe d'habitation, le taux est maintenu à 12.64 %
La taxe Foncier Bâti, le taux est maintenu à 17.00 %
La taxe Foncier Non Bâti, le taux est maintenu à 60.67 %
Le conseil vote à l'unanimité

8/ Mise à disposition du personnel communal au service d'assainissement.
Pour un montant de 15 000 €.
Le conseil vote à l'unanimité

9/ Mise à disposition du personnel communal au local commercial
Pour un montant de 2 000 €.
Le conseil vote à l'unanimité

10/ Subventions aux associations
Association des parents d'élèves : 500 €.
Les Boissetiers : 500 €
Association les chats libres : 250 €
Les amis du bienheureux pape urbain V : 100 €
Restos du cœur : 50 €
Association française des Sclérosés en plaques : 50 €
Radio FUZE : 50 €
Le conseil vote à la majorité, une abstention.

11/ Renouvellement bail Antenne mobile orange
Le loyer de 5 377.92 € indexé de 2% sur un contrat de 2 fois 6 ans.
Le conseil vote à l'unanimité

12/ Génie civil du réseau téléphonique de la route de Vers.
Pour un montant total de 45 600 € TTC, pose de 500 mètres de réseau souterrain sur la route de vers pour l'enfouissement du réseau téléphonique.
Le conseil vote à l'unanimité

13/ Eclairage public, route de vers.
Pour 2019 installation de 7 luminaires LED pour un montant de 24 000 € TTC.
Le conseil vote à l'unanimité

- **Affaires communales**

14/ Personnels : Point de Situation

Remplacement de l'agent de service cantine absente pour raisons médicales en faisant appel à du personnel extérieur pour un mois et demi.
Renouvèlement des contrats aidés

15/ Environnement/cadre de Vie/ Urbanisme

- Réalisation du Columbarium au cimetière : dix cases pouvant quatre urnes en pierre de Vers. Modification du règlement en cours.
- Dossier au titre des amendes de police en cours d'instruction.
- SDIS : suspension du paiement au Sdis car procédure en cours.

- Instruction des autorisations du droit du sol réalisé par la communauté de communes à couter 1623.88 € à la commune.
- ONF va réaliser pour le compte de la commune un planning pluriannuel d'entretien de la fôret.

16/ Culture/vie sociale/solidarité/école

- Ecole : Réunion organisée à Nîmes conjointement par la préfecture et l'inspection d'académie sur le devenir de la carte scolaire. A l'issue de cette réunion le maire d'Argilliers a transmis un courrier au préfet rappelant la situation de notre école.
  Suite à cela une nouvelle réunion s'est déroulé en préfecture. La volonté de la préfecture est de favoriser les regroupements pédagogiques, conditions pour le soutien de l'Etat à de nouvelles constructions d'écoles. L'éducation Nationale appui cette démarche et insiste sur le fait qu'il n'est pas question de fermer des écoles.
  Réflexion sur une démarche commune pour un aboutissement en 2021 dans le cadre d'un regroupement pédagogique.
  Maintien des deux classes sur Argilliers jusqu'en 2021.

- Contact de la société AXA , pour une offre promotionnelle communale « santé communale « sans coût pour la commune et permettant aux habitants de bénéficier des réductions pouvant aller jusqu'à 30%.

- Avril en balade : 35 personnes présentes, suivi d'un apéritif.
  Conférence de Didier RIESEN suivi par une vingtaine de personnes.
  Terminé par le carnaval des enfants.

- ART.GI Expo ; salle plurivalente du 26 au 28 avril. Vernissage le 26 à 18 h 30, 15 exposants seront présents.

- Vide grenier le 27 avril sur la place du village

- Le 28 avril printemps des vignerons à la salle plurivalente.

- Elections européennes le 26 mai de 8 h à 18 h.

- Nettoyage de printemps le 8 ou 9 juin.

- Marché nocturne : Lundi 15 juillet

- **Intercommunalité**

17/ Communauté de communes :

La maison des services publics est ouverte depuis le 3 Avril à Remoulins.
Vote du budget : avec les taux suivants : CFE 26.57%, T Habitation : 10.98%, Foncier bâti à 2.50 % et foncier non bâti à 2.85%. Budget global de 20 M€.

18/Syndicats intercommunaux: Compte rendu.

- le PETR présente son rapport d'activité, le nouveau Scot sera présenté en fin d'année.
- SICTOMU : baisse de la TEOM de 0.4%

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21 h 29